

**THE COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS  
OF CANADA**



**LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU CANADA**

**Juillet à septembre 2020**

**Décisions/directions et  
impacts du Conseil  
d'administration**

## Liste des motions du Conseil

1 <sup>er</sup> BUT : Établir des normes pour former des médecins de famille et les aider à maintenir leurs compétences.....	2
Décisions concernant la tenue des examens affectés par la COVID-19.....	2
Investissement dans nos normes de certification et d'évaluation .....	3
2 <sup>e</sup> BUT : Répondre aux besoins changeants de nos communautés.....	4
Engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusivité .....	4
3 <sup>e</sup> BUT : Faire la promotion de la valeur des soins offerts par les médecins de famille .....	5
Exploration d'un centre de recherche en soins primaires au Canada .....	5
Développement d'un entrepôt de données sur la médecine familiale .....	5
Prix et bourses.....	6
4 <sup>e</sup> BUT : Renforcer notre organisation axée sur les membres .....	7
Amélioration de notre orientation stratégique .....	7
La version préliminaire du micro-budget 2020–2021 .....	7
Frais d'examen .....	7
Forum en médecine familiale 2020 .....	9
Notre structure de gouvernance relativement à nos rôles normatifs .....	9
Modifications au Règlement administratif du CMFC .....	10
Modifications au règlement administratif d'une section provinciale.....	10
Direction de comités.....	11
Évaluation annuelle du Conseil d'administration .....	12

# 1<sup>er</sup> BUT : ÉTABLIR DES NORMES POUR FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES AIDER À MAINTENIR LEURS COMPÉTENCES

## Décisions concernant la tenue des examens affectés par la COVID-19

Les conditions liées à la pandémie ont fait en sorte que nous avons dû reporter entièrement l'Examen de certification en médecine familiale du printemps 2020, puis nous ont empêchés d'offrir le volet oral de l'Examen de certification en médecine familiale et de l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence à l'automne 2020. Avant d'examiner nos options, le Bureau des examens et de la certification du CMFC, qui est responsable des examens et de la certification, a défini des principes pour guider les décisions concernant les examens :

- Il est important de tenir les examens cette année malgré les circonstances extraordinaires.
- Les décisions concernant les examens du CMFC doivent être prises cette année avec, autant que possible, les mêmes normes et le même niveau de confiance que toute autre année.
- Notre façon de procéder doit être réalisable et sécuritaire.
- Il faut minimiser au maximum les répercussions négatives sur nos membres et les candidats et candidates aux examens, en priorisant ceux et celles qui débutent la pratique ou qui nécessitent un permis d'exercice.
- Il s'agit uniquement d'une réponse à la pandémie ; ce n'est pas le moment de chercher à apporter d'autres changements potentiels au processus d'examen.

Les décisions difficiles que nous avons prises pour assurer que les examens du CMFC continuent de refléter les normes de certification élevées qui font partie des responsabilités du Collège envers les médecins et les patients ont été le fruit d'un processus rigoureux. Dans toutes les décisions concernant la pandémie, nous avons tenu compte de leurs effets sur tous les candidats aux examens, tant ceux qui le passent pour la première fois que ceux qui ont déjà échoué.

Le volet oral des examens du CMFC en demeure un élément primordial qui permet d'évaluer des compétences essentielles. Par conséquent, nous continuerons d'y avoir recours dans les examens futurs. Toute personne qui échoue à l'examen cette année devra se présenter à l'examen complet (volets oral et écrit) à leur prochaine tentative.

## Investissement dans nos normes de certification et d'évaluation

Le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de fonds de la Réserve pour la certification et l'évaluation afin de soutenir l'élaboration d'un modèle d'évaluation, y compris un soutien pour créer un nouveau Sous-comité des objectifs d'évaluation. Ce modèle, qui intégrera le Projet sur les finalités d'apprentissage, servira à renforcer et mettre à jour nos attentes quant à l'évaluation des programmes et à jeter les bases sur lesquelles fonder des décisions de certification rigoureuses, valides et fiables. Il s'agit d'une mesure nécessaire d'assurance de la qualité pour l'examen de certification.

### **RÉSERVE POUR LA CERTIFICATION ET L'ÉVALUATION**

**Que** le Conseil approuve l'utilisation de 180 000 \$ par année pendant quatre ans (pour un total de 720 000 \$) du fonds de la Réserve pour la certification et l'évaluation pour financer l'embauche d'un gestionnaire de projet et d'un coordonnateur de projet dans le Département de la certification et de l'évaluation.

## 2<sup>e</sup> BUT : RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS EN SANTÉ DE NOS COMMUNAUTÉS

### Engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusivité

En tant que médecins de famille, nous jouissons des privilèges de notre profession, et il est important d'encourager haut et fort l'équité, la diversité et l'inclusivité. Notre organisation réfléchit actuellement aux mesures que nous pouvons prendre pour faire mieux, notamment pour donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation. Nous avons pris l'initiative d'ajouter à notre Conseil d'administration un nouveau membre qui possède des compétences exceptionnelles ainsi qu'une perspective qui nous aidera à élaborer des politiques concernant la vérité et la réconciliation et la santé publique. [Lisez l'annonce de la nomination](#) de D<sup>re</sup> Funnell au Conseil\*. Les membres participant à l'Assemblée annuelle des membres (AAM) du 5 novembre 2020 seront appelés à approuver un mandat de trois ans au Conseil d'administration pour D<sup>re</sup> Funnell.

#### NOMINATION D'UN MEMBRE ADDITIONNEL DU CONSEIL

**Que** le Conseil d'administration nomme D<sup>re</sup> Sarah Funnell, d'Ottawa (Ontario) en tant que membre additionnel du Conseil d'administration du CMFC, conformément à l'article 128(1) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, et au paragraphe 4,6 du *Règlement administratif* du CMFC ;

**Et que** la nomination de la D<sup>re</sup> Funnell soit justifiée par la combinaison de compétences, de connaissances et d'expérience relativement aux principaux domaines énoncés dans la grille de compétences du CMFC pour les membres du Conseil qu'elle possède ; ses talents face aux enjeux liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion ; et ses caractéristiques en tant que médecin de famille d'origine autochtone, qui cadrent avec les critères démographiques et les perspectives présentés dans la grille ;

**Et que** ce mandat entre en vigueur le 15 août 2020, jusqu'à l'Assemblée annuelle des membres du 5 novembre 2020, où l'on demandera aux membres du CMFC de ratifier cette nomination et de confirmer le mandat de 3 ans commençant le 5 novembre 2020 et se terminant à l'AAM de novembre 2023.

---

\* Collège des médecins de famille du Canada. *Le CMFC et son Conseil d'administration accueillent D<sup>re</sup> Sarah Funnell* [communiqué de presse]. Mississauga (ON) : Collège des médecins de famille du Canada ; 2020. Dans : <https://www.cfpc.ca/fr/news-and-events/news-events/news-events/news-releases/2020/the-cfpc-and-its-board-of-directors-welcome-dr-sar>.

## **3<sup>e</sup> BUT :**

### **FAIRE LA PROMOTION DE LA VALEUR DES SOINS OFFERTS PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE**

## **Exploration d'un centre de recherche en soins primaires au Canada**

Il est important que nous racontions l'histoire de la médecine de famille et de l'expérience des médecins de famille. Pour cela, nous avons absolument besoin de données probantes. Afin de représenter les intérêts des médecins de famille et des patients, il nous faut recueillir les données sur le rôle sociétal de la médecine de famille à l'intérieur et en dehors du contexte traditionnel des soins primaires. Nous entamerons une phase exploratoire pour déterminer ce à quoi ressemblerait un centre de recherche en soins primaires, les ressources qu'il nécessiterait et qu'il pourrait offrir, ainsi que la façon dont il rassemblerait divers partenaires de recherche afin d'optimiser la performance et la rentabilité du système de santé pour la population canadienne. De vastes consultations auront lieu, et les recommandations qui en ressortent seront soumises au Conseil pour approbation.

### **CENTRE DE RECHERCHE EN SOINS PRIMAIRES POUR LE CANADA**

**Que** le Conseil appuie une phase exploratoire relativement à l'établissement d'un centre de recherche en soins primaires au Canada dans le but d'améliorer les soins de santé à l'aide de travaux de recherche et de données probantes qui feront valoir la perspective de la médecine familiale dans les délibérations concernant les politiques en santé.

## **Développement d'un entrepôt de données sur la médecine de famille**

Comme il a été dit plus haut, pour renforcer le rôle de plaidoyer du CMFC dans le système de santé canadien, nous avons besoin de données probantes qui permettront de raconter l'histoire de la médecine familiale et de l'expérience des médecins de famille. Tout d'abord, il nous faut la capacité et les moyens de recueillir nos propres données, et d'étudier et résoudre les questions de confidentialité et d'éthique relatives à l'arrimage de ces données avec celles d'autres sources.

### **ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET DÉVELOPPEMENT D'UN ENTREPÔT DE DONNÉES DU CMFC**

**Que** le Conseil approuve une initiative visant à étudier la faisabilité d'un entrepôt de données qui permettrait d'élargir le type de données recueillies aux fins de recherche et de plaidoyer ; de déterminer les exigences de confidentialité qui s'appliquent pour le couplage des données avec celles d'autres autorités ou organisations nationales ; et de

renforcer son rôle de précieux partenaire dans la provision de données probantes pour renforcer l'importance des médecins de famille dans le système de santé canadien ;

**Et qu'**un montant allant jusqu'à 100 000 \$ de la Réserve pour les initiatives stratégiques soit utilisé pour financer l'embauche pour une période limitée d'un consultant en architecture d'entrepôt de données et d'un gestionnaire de projet.

## Prix et bourses

Notre Programme de prix et bourses offre des subventions, bourses et prix aux médecins de famille, aux résidents en médecine de famille et aux étudiants en médecine. Le Programme de prix et bourses célèbre également les réalisations de membres du CMFC et rend hommage à leur engagement envers l'éducation, la recherche et l'excellence dans l'exercice de la médecine de famille.

### **PRIX ET BOURSES DE 2020**

**Que** le Conseil approuve les motions n 1 et 2 relatives aux lauréats de 2020 des prix et bourses.

(Le Conseil approuve tous les lauréats de prix et bourses ; ceux-ci sont confirmés à différents moments.)

## 4<sup>e</sup> BUT : RENFORCER NOTRE ORGANISATION AXÉE SUR LES MEMBRES

### Amélioration de notre orientation stratégique

Le Conseil d'administration et la haute direction sont déterminés à entamer une réflexion sur les perturbations majeures, dont la pandémie, qui affectent la société, la médecine de famille en tant que discipline, les cabinets de médecine de famille et le CMFC en tant qu'organisation. Nous établissons les priorités parmi les mesures qu'il faudra prendre dans les 18 prochains mois (d'ici la mi-2022).

#### SERVICES DE FACILITATION

**Que** le Conseil et l'équipe de direction entreprennent un processus facilité d'amélioration de l'orientation stratégique, à la lumière de perturbations majeures, de la pandémie de COVID-19 et d'autres enjeux sociaux survenus en milieu de cycle du plan stratégique ;

**Et que** les dirigeants des sections provinciales soient impliqués dans ce processus ; tel que le précise la proposition soumise par Deanna Heroux le 31 août 2020.

### La version préliminaire du micro-budget 2020–2021

À l'avenir, les budgets du CMFC rendront compte du coût entier (coûts directs et coûts des services partagés attribués aux centres de coûts), ce qui se reflétera dans nos états financiers annuels vérifiés. Ce changement permettra d'obtenir un portrait clair du coût total d'un programme.

Ce micro-budget couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021. Il s'agit d'un budget conservateur qui tient compte des incertitudes que la COVID-19 pourrait continuer de faire planer sur nos activités.

#### MICRO-BUDGET DE 2020-2021

**Que** la version préliminaire du micro-budget de 2020-2021, y compris toutes les hypothèses conformément aux discussions, soit approuvée.

### Frais d'examen

Nous pensons qu'établir le budget et faire état du coût entier sera d'une utilité toute particulière en ce qui a trait aux frais de l'Examen de certification en médecine familiale (examen en médecine familiale) et de l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence (examen en médecine d'urgence).



Voici le montant des frais d'examen pour 2021 :

### **FRAIS D'EXAMEN DE 2021 : EXAMENS EN MÉDECINE FAMILIALE ET EN MÉDECINE D'URGENCE**

**Que** le Conseil approuve le maintien des frais de chacun des Examens en médecine familiale du printemps et de l'automne 2021 et de l'Examen en médecine d'urgence de l'automne 2021 au montant budgété en 2019-2020, soit 3270 \$.

Le cas de notre organisation professionnelle est unique : les membres financent la réduction des frais d'examen par l'intermédiaire d'une subvention puisque les coûts directs et partagés de la tenue de l'examen sont plus élevés que les revenus que génèrent les frais payés par les candidats. En considérant le fait que les taux de subvention moyens au cours des trois dernières années étaient d'environ 20 pour cent pour l'examen en médecine familiale et 40 pour cent pour l'examen en médecine d'urgence, nous avons pris les décisions et établi les principes qui suivent :

La subvention des membres aidera les médecins en début de carrière à obtenir, par l'intermédiaire de l'examen en médecine familiale, le titre de compétences de base qui est essentiellement requis pour exercer la médecine de famille au Canada. L'examen en médecine d'urgence confère un Certificat de compétence additionnelle, qui indique un niveau de pratique avancé dans ce domaine clinique. Il s'agit d'un titre de compétence important, mais pas essentiel à l'exercice de la médecine de famille. Par conséquent, nous cesserons progressivement de subventionner l'examen en médecine d'urgence.

### **Frais de l'Examen de certification en médecine familiale**

Nous souhaitons que, d'année en année, le montant des frais d'examen en médecine familiale demeure prévisible pour les futurs candidats. La subvention nous aidera à assurer cette constance.

### **SUBVENTION DE L'EXAMEN EN MÉDECINE FAMILIALE**

Traditionnellement, les frais d'examen en médecine familiale sont subventionnés par le CMFC.

**Que** les frais d'examen en médecine familiale soient subventionnés afin d'assurer que leur augmentation annuelle après l'exercice fiscal 2020-2021 n'excède pas deux pour cent ou le taux d'inflation, selon le pourcentage le plus élevé pour l'année.

### **FRAIS D'EXAMEN EN MÉDECINE FAMILIALE POUR TOUS LES CANDIDATS**

**Que** le Conseil approuve la fixation d'un seul montant pour les frais d'examen en médecine familiale qui s'applique tant aux candidats des programmes de résidence qu'à ceux et celles admissibles par la pratique.

## Frais de l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence

Nous souhaitons également informer les futurs candidats à l'examen en médecine d'urgence du montant des frais au cours des cinq prochaines années, alors que nous mettrons progressivement fin à la subvention.

### EXAMEN EN MÉDECINE D'URGENCE

**Que** le Conseil approuve la couverture de tous les coûts directs et partagés par les frais d'examen du Certificat de compétence additionnelle ;

**Et que** les frais d'examen en médecine d'urgence soient sujets à une hausse maximale de 10 pour cent au cours des cinq années suivant l'exercice fiscal 2021-2022.

## Forum en médecine familiale 2020

Malgré qu'il ait fallu l'adapter aux restrictions concernant les grands rassemblements en personne en raison de la COVID-19, le FMF 2020 (du 4 au 7 novembre ; <https://fmf.cfpc.ca/fr/>) s'annonce un merveilleux événement virtuel. Prenez quelques minutes pour vous y inscrire.

Nous espérons pouvoir tenir plus tard un FMF en personne au Manitoba.

### REPORT DU CONGRÈS EN PERSONNE — FMF 2020

**Que** le Conseil accepte de reporter toutes les obligations contractuelles du FMF 2020 qui devait avoir lieu en personne jusqu'en 2022 ou 2025.

### FRAIS D'INSCRIPTION — FMF 2020

**Que** le Conseil approuve les frais d'inscription pour le FMF 2020 virtuel.

## Notre structure de gouvernance relativement à nos rôles normatifs

Le Conseil d'administration délègue la responsabilité de certifier les médecins de famille au Bureau des examens et de la certification et celle d'agréer les programmes universitaires de résidence en médecine de famille et de compétences avancées au Comité d'agrément des programmes de résidence.

### RÉVISION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF CONCERNANT LES RÔLES NORMATIFS DU CMFC

Étant que le Collège des médecins de famille du Canada, une organisation composée de membres formée conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, établit aussi les normes nationales de certification que la majorité des ordres

des médecins du Canada jugent nécessaires à l'obtention d'un permis d'exercice sans restriction pour exercer la médecine de famille :

**Que** le Conseil approuve la révision du Règlement administratif, moyennant les avis juridiques nécessaires, pour déterminer si des ajouts ou changements doivent être apportés en ce qui concerne nos rôles liés à l'établissement de normes et à la certification.

## Modifications au Règlement administratif du CMFC

Les membres qui participeront à l'AAM du 5 novembre 2020 seront appelés à confirmer les modifications suivantes, qui ont reçu l'approbation du Conseil d'administration afin que l'AAM de 2020 puisse avoir lieu virtuellement durant la pandémie.

### **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 1 POUR PERMETTRE DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES VIRTUELLES**

**Que** le règlement administratif n° 1, modifié comme suit :

- i. Le changement du titre du paragraphe 11.4 pour « Lieu des assemblées ou assemblées virtuelles » et l'ajout du texte suivant à la fin de ce paragraphe : « Si les administrateurs du Conseil convoquent une assemblée des membres conformément à la Loi, ces administrateurs peuvent décider si, conformément à la Loi, l'assemblée aura lieu entièrement par téléphone, par voie électronique, ou par autre mode de communication qui permet aux participants de communiquer adéquatement entre eux pendant l'assemblée. » ;
- ii. Le retrait des mots « présentes en personne » dans la première phrase du paragraphe 11.10 ; et
- iii. La modification du paragraphe 13.1 pour ajouter des dispositions confirmant que les modifications entrent en vigueur au moment où elles sont adoptées par le Conseil, conformément à la Loi, mais ne seront pas appliquées à l'avenir à moins d'être acceptées par les membres lors de l'assemblée des membres ;

soit approuvé, par la présente, en tant que Règlement administratif n° 1 de l'organisation et soit en vigueur jusqu'à la prochaine assemblée des membres au cours de laquelle les membres le confirmeront, le rejeteront ou le modifieront par résolution ordinaire.

## Modifications au règlement administratif d'une section provinciale

La section provinciale de l'Ontario soumettra à la considération de ses membres les modifications proposées à son règlement administratif.

## MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF — COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DE L'ONTARIO

Que le Conseil approuve les modifications proposées au Règlement administratif du Collège des médecins de famille de l'Ontario.

### Direction de comités

Le Conseil d'administration a approuvé les nominations ci-dessous à la présidence des comités.

L'entrée en fonction des membres suivants aura lieu durant l'AAM, le 5 novembre 2020 :

#### Présidentes et présidents sortants

- Dr Joel Anderson (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine du travail
- D<sup>re</sup> Marie-Dominique Beaulieu (QC) — Conseil d'administration de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale du CMFC
- Dr Marc Bilodeau (QC) — Comité directeur sur le Centre de médecine de famille
- Dr Robert Boulay (N.-B.) — Comité des candidatures
- D<sup>re</sup> Jeanette Boyd (C.-B.) — Comité des prix et bourses
- D<sup>re</sup> Sarah de Leeuw (C.-B.) — Coprésidente, Comité d'histoire et narration en médecine familiale
- D<sup>re</sup> Anne Duvall (ON) — Comité consultatif sur la gouvernance
- Dr John Foote (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine d'urgence
- D<sup>re</sup> Christie Freeman (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la dermatologie
- Dr Pierre Frémont (QC) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine du sport et de l'exercice
- Dr Brian Geller (SK) — Groupe d'intérêt des membres sur les compétences avancées en chirurgie
- Dr James Goertzen (ON) — Section des enseignants
- Dr Curtis Handford (ON) — Conseil consultatif de rédaction, *Le Médecin de famille canadien*
- Dr David Henderson (N.-É.) — Groupe d'intérêt des membres sur les soins palliatifs
- M<sup>me</sup> Kerry Howell (AB) — Coprésidente, Section des étudiants en médecine
- D<sup>re</sup> Fiona Kouyoumdjian (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la santé carcérale
- Dr Frank Martino (ON) — Section des groupes d'intérêt des membres
- D<sup>re</sup> Patricia Mirwaldt (C.-B.) — Groupe d'intérêt des membres sur la santé mentale ; Coprésidente, Groupe de travail conjoint sur les soins de santé mentale partagés
- Dr Benjamin Schiff (QC) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine hospitalière
- Dr Mark Woo (ON) — Section des résidents
- Dr Keith Wycliffe-Jones (AB) — Comité d'agrément des programmes de résidence
- D<sup>re</sup> Joyce Zazulak (ON) — Coprésidente, Comité d'histoire et narration en médecine familiale

### Nouveaux présidents et présidentes :

- D<sup>re</sup> Vanessa Brcic (C.-B.) — Conseil consultatif de rédaction, *Le Médecin de famille canadien*
- D<sup>r</sup> Paul Sawchuk (MB) — Comité des prix et bourses
- D<sup>r</sup> Benjamin Schiff (QC) — Section des groupes d'intérêt des membres
- D<sup>r</sup> David White (ON) — Comité consultatif sur la gouvernance
- D<sup>r</sup> Yan Yu (AB) — Comité directeur sur le Centre de médecine de famille

### Présidents dont le mandat est renouvelé ou prolongé :

- D<sup>r</sup> Michael Rondilla (ON) — Comité Autoapprentissage<sup>MC</sup>
- D<sup>r</sup> Ross Upshur (ON) — Comité d'éthique

## Évaluation annuelle du Conseil d'administration

Dans le cadre de notre stratégie d'évaluation de la gouvernance, les membres du Conseil d'administration entreprennent chaque année une réflexion sur leur rendement et une discussion individuelle avec le président ou la présidente du Conseil.

### ÉVALUATION ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL

**Que** le Conseil approuve les modifications apportées en juin 2020 au processus d'évaluation des administrateurs du Conseil afin de refléter le rôle du CMFC en tant qu'organisme composé de membres et responsable de l'établissement de normes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à [sschipper@cfpc.ca](mailto:sschipper@cfpc.ca) ou à [flemire@cfpc.ca](mailto:flemire@cfpc.ca), ou veuillez écrire à Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique ([sscott@cfpc.ca](mailto:sscott@cfpc.ca)).

Shirley Schipper, MD, CCMF, FCMF  
Présidente et présidente du Conseil d'administration

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ, IAS.S  
Directrice générale et chef de la direction